

Numérique

Prise de position SPFF

Le dossier du numérique est au centre des préoccupations actuelles de la Société pédagogique fribourgeoise francophone (SPFF).

Considérant l'avancée du projet dans le canton et les nombreuses questions des enseignant·es, la SPFF tient à relever les éléments suivants :

- Le canton de Fribourg doit introduire dans ses écoles obligatoires le Plan d'études romand en éducation numérique (PER numérique) validé par la CIIP, que le peuple valide le projet ou non.
- O Pour pouvoir prendre une position ferme et définitive, la SPFF attend la nouvelle version du Conseil d'Etat qui devrait arriver avant l'été.

Dans l'intervalle, quelques éléments nous paraissent essentiels :

- 1. L'éducation AU numérique est primordiale. Il s'agit d'un thème d'actualité, de société et c'est le rôle de l'école de former les élèves à un usage adapté et raisonné des outils qui font partie de leur quotidien.
- 2. Le projet permettra de gommer les inégalités et grandes disparités matérielles qui existent actuellement dans les écoles.
- 3. Le fait d'avoir des écoles bien équipées ne veut pas dire que les enfants passeront tout leur temps sur des outils informatiques, mais plutôt qu'ils apprendront à utiliser ce matériel à bon escient. Selon la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC), les enseignant es resteront libres de l'utiliser quand cela aura du sens.
- 4. Un concept équivalent est déjà mis en place dans la partie germanophone du canton et fonctionne bien. Afin de maintenir une cohésion cantonale, il est important que tous les élèves fribourgeois aient les mêmes chances.
- 5. Le budget prévu pour ce projet est important et la SPFF en est bien consciente. Mais il faut tenir compte du fait que cet argent ne pourra pas être alloué à d'autres projets que la SPFF et/ou les associations professionnelles estimeraient prioritaires pour l'enseignement, ceci est une décision politique qui ne nous appartient pas. Il est donc moins question de savoir si l'introduction du numérique doit se faire ou non elle se fera dans tous les cas que d'en assurer les conditions de réalisation adéquates.